BI-ADB-532019-CS-INDV : TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN COOPERATION INTERNATIONALE ET MOBILISATION DES FINANCEMENTS POUR L'APPUI TECHNIQUE DE L'AGENCE DE DEVELOPEMENT DU BURUNDI

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE-NYUNGANIRA). PRETE-NYUNGANIRA s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du Gouvernement telles que formulées dans le Plan National de Développement (PND) et de mise en œuvre de certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD).

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois requiert : i) l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) ; ii) la réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ; (iii) l'adoption et l'utilisation des technologies modernes, et (iv) l'accès au financement.

L'objectif de développement du projet initié est d'améliorer l'accès des MPME au financement, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et des réfugiés, et d'augmenter la création d'emplois par les MPME. Les principaux bénéficiaires du projet seront les MPME dont celles appartenant à des femmes et à des réfugiés, les fournisseurs d'infrastructures productives, les entreprises et acheteurs principaux, les Institutions financières y compris les Institutions de microfinance (IMF) et les Institutions gouvernementales et organisations du secteur privé.

L'Agence de Développement du Burundi (ADB), créée par Décret N° 100/255 du 15 novembre 2021 à la suite de l'adoption d'un nouveau Code des Investissements pour assurer la mission générale de promouvoir les investissements locaux et étrangers ainsi que les exportations à travers l'amélioration du climat des affaires en vue d'attirer plus d'investisseurs au Burundi, a été désignée pour assurer la responsabilité de la supervision et de la mise en œuvre du Projet, y compris les aspects fiduciaires.

Une unité de gestion de projet (UGP) a donc été créée et est donc opérationnelle, elle aura la responsabilité générale de soutenir la mise en œuvre du projet.

2. COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet est mis en œuvre à travers trois composantes techniques ci-après :

Composante 1. Accès des MPME aux marchés et développement de chaînes de valeur

1.1 : Accroître l'accès des MPME aux infrastructures productives durables, y compris aux infrastructures numériques ;

1.2 : Améliorer les capacités des MPME et l'adoption de technologies, y compris numériques et adaptées aux changements climatiques ;

1.3 : Programmes de développement et de liaison avec les fournisseurs, notamment avec les clients de la SFI et les partenaires régionaux.

Composante 2. Inclusion financière et accès durable au financement

2.1 : Renforcer l'infrastructure de crédit ;

2.2 : Renforcer l'accès des MPME au crédit ;

2.3 : Soutenir l'adoption de services financiers numériques pour améliorer l'inclusion financière des MPME et leur accès au financement.

Composante 3. Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement

3.1 : Réformes pour un environnement des affaires plus favorables ;

3.2 : Renforcement institutionnel pour soutenir le développement des MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé.

L'atteinte de l'ODP sera mesurée par des indicateurs de résultats pour les principaux domaines d'impact : la création d'emploi, l'accès au financement et la résilience au changement climatique.

Le PRETE-NYUNGANIRA a prévu, dans la composante 3 « Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement » de soutenir l'Agence de Développement du Burundi essentiellement à un double titre :

1. D'une part, à travers les réformes pour un environnement des affaires favorable (sous-composante 3.1.) et ;
2. D'autre part, à travers la mise en œuvre de la stratégie de l'ADB pour la promotion des exportations, des investissements, le développement des MPMEs et le dialogue public-privé

(sous-composante 3.2 dédiée au renforcement institutionnel pour soutenir l'investissement privé et le développement des MPME résilientes au changement climatique).

Ainsi, l'ADB est à la fois l'entité responsable du suivi stratégique et un partenaire de mise en œuvre du projet.

En tant que partenaire de mise en œuvre du projet, l'ADB s'est doté, en 2022, d'un Plan Stratégique quinquennal qui s'étend de 2022 à 2027 pour être bien aligné au Plan National de Développement. Ce Plan Stratégique de l'ADB comprend alors trois (3) piliers avec deux (2) objectifs stratégiques par pilier qui constituent ainsi les orientations stratégiques de l'Agence. Ces piliers sont :

1) **Faciliter l'investissement privé** avec deux objectifs stratégiques à savoir (1) Renforcer l'attractivité du pays par l'amélioration du climat des affaires et (2) Promouvoir les investissements privés (IDE et nationaux) dans les secteurs prioritaires ;
2) **Être un facilitateur de l'écosystème pour soutenir le développement des PME** avec deux objectifs stratégiques à savoir (1) Faciliter l'accès des PME à des services de qualité pour renforcer durablement leurs capacités et (2) Soutenir le renforcement des capacités des PME à fort potentiel à court et moyen terme ;
3) **Renforcer les capacités d'exportation** avec deux objectifs stratégiques à savoir (1) Promouvoir les exportations de façon ciblée (secteurs et marchés) en s'appuyant sur des instruments précis et (2) Faciliter et fluidifier les procédures à l'export.

Au niveau de ces objectifs stratégiques et donc de ces trois piliers, différentes initiatives et activités ont été proposées. En effet, pour le cas spécifique de coopération internationale et mobilisation de financement, on cite entre autres la Collaboration avec les ambassades et consulats du Burundi ainsi que la diaspora pour promouvoir les Investissements Directs Etrangers, la promotion des partenariats d'affaires entre investisseurs locaux et étrangers, et le développement de la relation avec les Partenaires Techniques et Financier (PTF) à travers l'organisation des Roadshows pour identifier les sources de financement du Plan stratégique de l'Agence. Au niveau transverse à ces piliers, on noterait la mise en place d'une assistance technique pour le renforcement des capacités de l'ADB sur les métiers opérationnels d'accompagnement au secteur privé.

La mise en œuvre ou la réalisation de telles initiatives et/ou activités exige des coûts élevés et d'en avoir une expertise avérée et cela demande alors un appui financier et technique à l'ADB.

Dans le cadre du renforcement institutionnel pour soutenir l'investissement privé et le développement des MPME résilientes au changement climatique, la République du Burundi en accord avec la Banque mondiale a prévu d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement de cinq (5) Experts pour un appui technique temporaire à l'ADB.

C'est ainsi que PRETE-NYUNGANIRA désire recruter un Consultant individuel expert en Coopération internationale et mobilisation des Financements pour un appui technique de l'Agence de Développement du Burundi. L'étendue de la mission et le profil du consultant sont définis dans les présents termes de référence.

3. OBJECTIF DE LA MISSION

L'appui technique de l'expert en Coopération internationale et mobilisation des Financements a pour objectif d'assurer l'accompagnement de l'ADB dans la réalisation des missions lui assignées à travers son plan stratégique et en lien avec la mobilisation des financements ainsi que le renforcement des capacités des personnels de l'ADB en matière de bonnes pratiques de coopération internationale et mobilisation des ressources financières.

4. MISSION DE L'EXPERT, DESCRIPTION DES PRINCIPALES TACHES ET PRINCIPAUX LIVRABLES

Sous l'autorité du Directeur Général, l'expert International en coopération internationale et mobilisation des financements assurera un appui technique et un accompagnement de l'ADB dans la participation à la réalisation des missions assignées au Service Financier et Logistique.

Pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'ADB, plus particulièrement pour l'atteinte de certains de ses objectifs notamment ceux de promouvoir les investissements privés (IDE et nationaux) dans les secteurs prioritaires et les exportations de façon ciblée (secteurs et marchés) en s'appuyant sur des instruments précis; et cela à travers les initiatives de collaboration avec les Ambassades, les consulats, la diaspora et Partenaires au développement pour la promotion des investissements et des exportations et pour la mobilisation des financements ; et pour le renforcement des capacités de l'ADB sur les métiers opérationnels d'accompagnement au secteur privé, l'expert International en coopération internationale et mobilisation des financements aura notamment pour tâches (non exhaustives) :

(a) Développer une stratégie de promotion des partenariats entre investisseurs locaux et étrangers, et entre investisseurs locaux, étrangers (en quête de financements ou autres appuis multiformes) et Partenaires au développement (PAD) du Burundi ;
Livrable : Un document de stratégie de promotion des partenariats d'affaires entre investisseurs locaux et étrangers et entre investisseurs et PAD.

(b) Proposer une stratégie de collaboration entre l'ADB, les ambassades et consulats du Burundi ainsi que la diaspora pour promouvoir les Investissements (Locaux et Directs Etrangers) et des exportations (produits et services burundais exportables) ;
Livrable : Un document de stratégie de collaboration entre l'ADB et les ambassades et consulats du Burundi ainsi que la diaspora pour la promotion des investissements et des exportations.

(c) Proposer une stratégie de coopération entre l'ADB et les Partenaires au Développement locaux et Etrangers (Banques et autres institutions publiques et privées locales, IFC, PROPACO, Multilateral Investment Guarantee_MIGA, UE, Enabel, USAID, Système des Nations Unies, TradeMark, BAD, BADEA, AfreximBank, etc.) et des fonds d'investissements (BIO, etc), etc. pour la mobilisation du financement du plan stratégique de l'Agence (Stratégie de mobilisation des financements ou Fund-Raising) ;

Cette stratégie devra comporter :

a. Un diagnostic des opportunités de financement et une cartographie des bailleurs potentiels intéressés par les domaines d'actions de l'ADB ;
b. Une proposition de mécanismes de mobilisation des fonds en faveur de l'Agence et une liste de sources de financements innovants adaptés aux structures collaboratives et aux règlementations en vigueur ;

Livrable : Un document de stratégie de coopération entre l'ADB et les PAD locaux et étrangers pour la mobilisation du financement.

(d) Rédiger un plan d'actions budgétisé et un chronogramme de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de financement jusqu'à fin juin 2029 ;
Livrable : Un plan d'actions budgétisé et un chronogramme de sa mise en œuvre jusqu'à fin juin 2029

(e) Appuyer l'Agence dans la rédaction des requêtes de financement à soumettre aux bailleurs potentiels intéressés par les domaines d'actions de l'ADB ;
Livrable : Des requêtes de financement à soumettre aux bailleurs potentiellement intéressés à financer des activités de l'ADB.

(f) Rédiger des projets d'accords de coopération et des Mémorandums d'entente entre l'Agence de Développement du Burundi et les partenaires et en faire le suivi ;
Livrable : Des projets d'accords de partenariats stratégiques et des Mémorandums d'entente avec d'autres organisations pour la mobilisation de co-financements.

(g) Proposer des Tournées de Présentation (Roadshows) et des missions auprès des entreprises nationales et internationales pour la recherche du financement de la stratégie de l'ADB ;
Livrable : Des tournées de présentation et missions proposées

(h) Former et faire un coaching des cadres de l'Agence dans les bonnes pratiques de coopération internationale et de mobilisation des financements pour la mise en œuvre des activités stratégiques de l'Agence.
LIVRABLES :

1) Des rapports d'accompagnement/Formation et de coaching des cadres de l'ADB sur l'implémentation des bonnes pratiques de coopération internationale et de mobilisation des financements ;
2) Des documents servant de supports de formation des cadres de l'ADB sur la coopération internationale et de mobilisation des financements pour l'ADB.

L'expert conduira la mission en étroite collaboration avec l'Agence de Développement du Burundi et participera à une réunion de cadrage avec l'ADB à l'issue de laquelle un rapport initial de démarrage comprenant la méthodologie claire et détaillée ainsi qu'un planning/chronogramme des activités de la mission seront bien élaborés et transmis à l'ADB pour approbation. Ce rapport de démarrage devra concerner l'ensemble des livrables attendues par le TDR et un chronogramme précis de revue des livrables intermédiaires pour revoir la qualité des travaux. Des réunions ponctuelles seront aussi tenues chaque fois que de besoin entre l'ADB et l'expert pour échanger sur l'état d'avancement de toute la mission et la qualité des livrables en production. A l'issue de chacune de ces réunions, l'expert produira un rapport sur l'état d'avancement de toute la mission et sur les orientations reçues de l'Agence.

5. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Les candidats au poste d'expert en coopération internationale et mobilisation des financements devront justifier les qualifications et expériences suivantes :

(a) Être détenteur d'un Diplôme (minimum Master) dans le domaine de la coopération internationale et la mobilisation des financements, des sciences politiques et Relations internationales, des sciences économiques ou sociales, ou toutes autres disciplines jugées équivalentes ;
(b) Disposer d'une expérience professionnelle avérée d'au moins dix (10) ans dans des sujets en lien avec la coopération internationale et la mobilisation des financements pour le compte des institutions publiques en général et des Agences de Promotion des Investissements et/ou des exportations, de préférence en Afrique et dans la Communauté Est Africaine en particulier, ainsi que des "grandes institutions" privées ;
(c) Disposer d'une expérience professionnelle confirmée dans les négociations et pilotage des contrats de partenariats Public-Privé et Privé-Privé ;
(d) Disposer d'une expérience dans la facilitation des partenariats et des relations diplomatiques ;
(e) Avoir réalisé au moins une mission similaire réussie dans l'accompagnement des Agences de Promotion des Investissements et/ou des Exportations dans les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, et dans la Communauté Est Africaine ;
(f) Disposer d'une expertise avérée dans la mise en œuvre des programmes de renforcement les capacités en matière de la coopération internationale et la mobilisation des financements pour les Agences de Promotion des Investissements et/ou des Exportations au niveau international en général et dans les pays les moins avancés en particulier ;

(g) Disposer d'excellentes connaissances des documents cadres des partenaires au développement avec le Burundi et maîtrise de leurs domaines d'intervention ;
(h) Avoir une connaissance de l'outil informatique et des logiciels courants (Word, Excel, Power point, Access, Etc.) ;
(i) Avoir une excellente maîtrise du français et de l'anglais tant à l'écrit et qu'à l'oral ;
(j) Avoir une expérience de travail pertinente avec les institutions des Nations Unies et autres partenaires internationaux constituerait un atout ;
(k) Démontrer une bonne connaissance du contexte politique et économique burundais constituerait un atout ;
(l) Avoir travaillé dans un environnement diplomatique constituerait également un atout.

6. DUREE DU CONTRAT

L'expert en coopération internationale et mobilisation des financements fournira les services pendant une durée de douze (12) mois. Sur base d'une évaluation jugée satisfaisante des performances de l'Expert et, en fonction des besoins de l'Agence et sur approbation des autorités habilitées, son contrat pourra être renouvelé ou pas.

7. METHODE DE SELECTION

Le consultant sera sélectionné selon la **méthode de sélection de Consultants individuels**, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI), Edition de septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents Termes de Référence.

Fait à Bujumbura, le 09/11/2026

Madame Béatrice NZEYIMANA

Coordonnatrice du PRETE